Image not found or type unknown

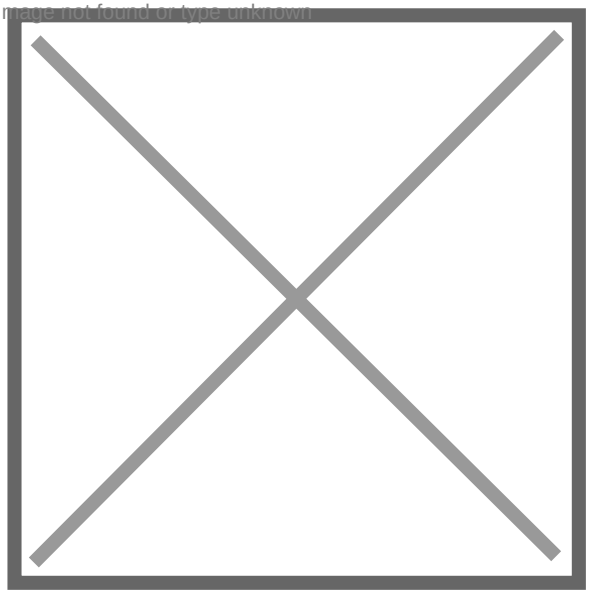

Incendie d'un garage donné en location et loyers non payés penda

Par **michel**, le **30/11/2011** à **08:38**

Bonjour,
Notre garage donné en location à Monsieur X 55€/mensuel fait partie d'une résidence gérée par un syndic de copropriété.
Ce garage a brûlé le 24 juillet 2010 , cause inconnue.
Le gérant du syndic nous a fait signer un mandat de gestion pour géré le dossier auprès de l'assurance et experts et incluant la reconstruction du garage (gérant avec qui les rapports avaient toujours été excellents).
Il ne nous a pas tenu au courant de l'expertise qui mentionnait un délai de 3 mois pour la reconstruction de ce garage.
La reconstruction du garage a duré 9 mois jusqu'au 20 avril 2011.
En interrogeant l'assurance vers juin 2011 j'ai su que l'indemnisation ne serait que de 3 mois et que le gérant du syndic avait obtenu le remboursement de ces 3 mois le 2 février 2011.
Pendant tout ce temps et jusqu'au mois de septembre 2011 le gérant était injoignable et nous a enfin envoyé le chèque des 3 mois de loyers en octobre 2011.
Par téléphone il m'a donné une explication qui ne ressemble à rien. "c'est la faute de l'assurance qui n'a pas payé et je n'avait pas le droit d'avancer l'argent des travaux", je lui ai répliqué que nous aurions pu le faire si nous l'avions su.
Par ailleurs je sais que le locataire du garage était en cours d'expulsion de son logement dans la même copropriété et je pense que le gérant a voulu faire pression sur la personne en ne reconstruisant pas le garage.
Que devons-nous faire pour récupére les 330€ de loyers manquants représentant 6 mois de la location de ce garage

Par **chaber**, le **30/11/2011** à **17:25**

Bonjour

la garantie Perte des loyers joue sur le temps normal de remise en l'état.

Par contre, il est anormal que le gérant ait conservé par devers lui la somme vous revenant depuis février 2011. Son explication est complétement nulle: l'indemnisation des travaux n'a rien à voir avec la garantie précitée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés